



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 17065

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la situation des personnels dans les disciplines professionnelles telles que la vente, la restauration, la comptabilite, les structures metalliques. Il apparait que l'ensemble des organisations representatives des personnels n'ait pas ete informe du blocage des postes, y compris des postes vacants. De ce fait, des stagiaires, avec enfants en bas age et conjoint fixe professionnellement dans la region Rhone-Alpes se voient proposer un poste dans une region eloignee. Aussi, il lui demande de prendre les dispositions necessaires pour que ces jeunes professeurs puissent etre nommes sur les postes actuellement disponibles dans la region Rhone-Alpes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale procede a des blocages de postes visant a concilier la necessite d'une repartition equilibree des personnels entre les academies et les voeux exprimes par les agents. Les representants des personnels siegeant en commission administrative paritaire nationale n'ont pas manque d'etre informes, avant la tenue des commissions, de l'ensemble de ces blocages de postes. A cette occasion, des documents leur ont ete fournis et comportaient un etat des postes vacants, pourvus et bloques.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17065

Rubrique : Enseignement technique et professionnel : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3730

Réponse publiée le : 3 octobre 1994, page 4899